

Bonjour à tous,

Vous avez été admis.e dans un **Master 2 à la Faculté de Médecine/Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes.**

Pour les étudiants.es **n'ayant pas encore confirmé** leur venue sur l'application eCandidat, vous avez jusqu'au **12 juillet inclus** pour le faire. Passé ce délai, vous serez considéré.e comme vous étant désisté.e.

Pour les étudiants.es **ayant confirmé leur venue**, vous devez impérativement effectuer votre **inscription administrative en ligne** :

- **Pour les Primo (hors UGA) : entre le 2 et le 19 juillet 2024**
- **Pour les réinscriptions (étudiants UGA) : entre le 2 et le 19 juillet 2024.**

ATTENTION POUR LES ETUDIANTS UGA : Seuls les étudiants.es admis.es en session 1 pourront s'inscrire. Ceux en attente de résultats (session 2,...) s'inscriront par internet une fois les résultats obtenus.

Si vous ne parvenez pas à vous inscrire (et que vous n'êtes pas en attente de résultats de session 2), merci de contacter la scolarité : scolaritemasteris@univ-grenoble-alpes.fr

NB :

- Si vous ne confirmez pas votre vœu dans Ecandidat, vous ne pourrez pas réaliser votre inscription administrative via internet (IAweb).
- Après avoir confirmé votre vœu, vous devez attendre 48h avant de pouvoir réaliser votre IAweb.

Les inscriptions se déroulent en 3 étapes :

I.Première étape :

Faire les démarches concernant la **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)** en vous connectant sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Lorsque vous vous serez acquitté.e de cette contribution d'un montant de **103€**, un **code** vous sera donné. Il faudra le saisir au moment de votre inscription administrative, sans ce code vous ne pourrez pas vous inscrire.

II.Deuxième étape :

Procéder à votre inscription administrative ainsi qu'au paiement de vos droits sur le site de l'Université Grenoble Alpes. En fonction de votre situation, consultez les pages suivantes :

- [c'est votre première inscription à l'Université Grenoble Alpes -> https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/etape-2-inscription-administrative-600157.kjsp)

- [vous êtes déjà inscrit à l'Université Grenoble Alpes -> https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586](https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/admissions/candidater-et-s-inscrire/etape-2-inscription-administrative/inscription-administrative-re-inscription-600403.kjsp?RH=1529672152586)

Dépôt des pièces justificatives sur internet :

Vous devrez **déposer vos pièces justificatives nécessaires pour finaliser l'inscription sur internet** via ce lien :

<https://pjweb-uga.grenet.fr/pjweb-uga/page/login.jsf>

Ce lien vous sera communiqué à la fin de votre inscription en ligne une fois votre inscription validée par le paiement en carte bancaire. Pour les **Primo**, vous recevrez ce lien **dans les 72h** qui suivent votre IA web par mail.

Pièces qui seront à déposer :

- Carte identité ou passeport,
- **Attestation de responsabilité civile** couvrant l'année universitaire 2024 2025 au nom de l'étudiant (*attention le document doit contenir la garantie des risques liés à la formation*),
- Pour les étudiants boursiers, **photocopie de l'attribution de bourse** (la notification de bourse définitive sera également à transmettre en scolarité dès réception),
- Relevés de notes du BAC, N-1 et années d'études,
- Photo d'identité pour les Primo,

La charte TP signée (cette charte est téléchargeable en bas de la page <https://licences-masters-sante.univ-grenoble-alpes.fr/presentation/inscriptions-reinscriptions/>)

III. Troisième étape :

La chaîne d'inscription :

- Vous devrez vous munir :
 - Pour les Primos, de votre carte d'identité
 - Pour les étudiants déjà inscrits à l'UGA de votre carte d'étudiant.
- **La chaîne d'inscription aura lieu en Salle 004, au rdc de l'IFPS (175 Av. Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères) les 29 et 30 août, 2 et 3 septembre**
- **entre les plages horaires suivantes -> 8h30-12h et 13h00-16h00**
- Attention, vous devez venir vous inscrire **EN DEHORS** des heures de cours

Concernant la réunion de rentrée

Elle est obligatoire et aura lieu en présentiel le 02/09/2024 à 13h30 dans l'amphi Central (bâtiment Jean Roget, secteur santé, domaine de la merci, 38700 La Tronche).

Puis, pour les **réunions de rentrée spécifiques à chaque parcours**, les modalités restent encore à déterminer, vous aurez des informations à ce sujet la semaine du 26 août.

Pour information :

- Si des changements devaient avoir lieu pour l'organisation de la chaîne d'inscription et des réunions de rentrée, vous serez informé.e par mail la semaine du 26 août (date de réouverture de la scolarité). L'information sera également renseignée sur votre intranet Leo.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

L'UGA s'attache à offrir aux personnes en situation de handicap des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées à leurs besoins et à leurs projets.

Vous trouverez toutes les informations ici : <https://etudiant.univ-grenoble-alpes.fr/votre-situation/etudiant-en-situation-de-handicap/etudiant-en-situation-de-handicap-1397164.kjsp>

Nous restons à votre disposition pour toute question.

Pour information, **le secrétariat sera fermé du mercredi 23 juillet (au soir) au mercredi 21 août.**